

Lettre de la présidente du Conseil du statut de la femme, M^e Christiane Pelchat

Les droits des femmes, l'égalité entre les hommes et les femmes

Depuis plus de trente ans, le Conseil du statut de la femme du Québec (CSF) contribue à l'évolution de la situation des femmes au Québec et à la progression de notre société vers une plus grande égalité entre les femmes et les hommes. Les actions menées par le CSF l'ont été avec l'inestimable complicité des femmes, des groupes de femmes et avec celle d'hommes désireux de participer à la marche de l'égalité.

Animé par la même solidarité, le CSF prend aujourd'hui la parole pour appuyer les groupes de femmes qui dénoncent la révision, par le gouvernement fédéral, des objectifs du Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada, laquelle a pour effet de refuser l'aide financière aux organismes qui revendiquent les droits des femmes.

Quand on sait que la conquête des droits humains ne peut se faire seulement par la bonne volonté des gouvernements; quand on sait que les acquis en matière d'égalité juridique, au Québec comme au Canada, ont fortement été guidés et influencés par le travail inlassable de groupes de femmes; quand on sait que le Canada a fait l'objet de critiques par le comité chargé d'évaluer l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) au Canada; quand on sait cela, on se demande sur quelles bases logiques et documentées le gouvernement fédéral prend un tel virage.

Il faut se méfier de l'argument astucieux selon lequel l'égalité de fait entre les femmes et les hommes est atteinte. Après avoir effectué une recherche poussée sur le sujet et publié un avis sur l'égalité, le Conseil s'explique mal comment il est possible d'ignorer que plusieurs obstacles à l'égalité existent encore, dont certains sont même érigés en système.

En effet, au Canada comme au Québec, les femmes vivent des situations qui commandent certains rattrapages sur le plan de l'égalité. Par exemple, saviez-vous que les femmes sont moins présentes que les hommes sur le marché du travail? Que les plus pauvres des plus pauvres au Canada sont des femmes? Que les femmes sont encore victimes de violences physiques et psychologiques? Qu'elles subissent encore des agressions sexuelles?

Un net recul tant au Canada que sur la scène internationale

Il est clair que des reculs pour les femmes dans leur recherche de l'égalité sont à prévoir en raison de cette décision. Mais les hommes en paieront eux aussi le prix si l'on considère les avantages qu'ils ont pu tirer des gains réalisés par les femmes. Le Régime québécois d'assurance parentale, qui prévoit un congé de paternité réservé aux pères, en est un excellent exemple.

La décision du gouvernement de retirer son appui aux organismes de défense des droits des femmes est étonnante, mais, surtout, elle contrevient aux engagements pris par le gouvernement canadien en 1981 lors de la ratification de la CEDEF. Avec la révision imposée par le gouvernement fédéral, la correction des violations dénoncées par le Comité des Nations Unies, en 2003, est loin d'être concrétisée. On a reproché au Canada de tolérer le statut profondément inégal des femmes autochtones, la discrimination systémique à laquelle font face les immigrantes, les réfugiées et les femmes venues au Canada par l'intermédiaire du Programme concernant les aides familiaux résidants. Nous le répétons, la révision du Programme de promotion de la femme constitue un net recul et contribuera à creuser le fossé de l'inégalité comme l'a dénoncé le comité onusien.

Que dissimule cette peur des revendications des droits des femmes et de l'atteinte de l'égalité?

Le Conseil du statut de la femme, dans son avis *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, a rappelé que dans toute société

démocratique, l'État est le premier responsable de la promotion de l'égalité entre les sexes. Dans le contexte de cette mission fondamentale, l'État s'assure de promouvoir cette valeur reconnue comme un fondement de la démocratie, au même titre que la justice, la liberté et la sécurité. C'est avant tout aux personnes élues que revient la mission d'inscrire l'égalité parmi les premiers objectifs à atteindre et de réunir les moyens et les conditions nécessaires à sa réalisation.

Reconnaissons que c'est le propre de la mission des groupes de défense des droits de critiquer et de rappeler aux gouvernements leurs obligations envers leur population. Les groupes de femmes sont reconnus tant pour leurs revendications que pour leur capacité à se faire entendre haut et fort. Bien que parfois dérangeante, la présence de tels organismes de la société civile n'est-elle pas le corollaire d'une saine démocratie? Pourquoi l'État refuse-t-il son appui aux groupes qui viennent renforcer sa propre mission et ses responsabilités en vertu même du droit canadien?

Osons un instant nous demander ce que serait cette société canadienne en l'absence des revendications de cinq pionnières qui, en 1927, ont fait reconnaître les femmes comme des « personnes » au sens de la constitution canadienne. Les femmes pourraient-elles participer pleinement à la vie publique? Les femmes canadiennes auraient-elles obtenu le droit de vote en 1929? L'égalité juridique des femmes mariées et le choix ou non d'avoir des enfants auraient-ils été reconnus? Poser ces questions, c'est y répondre!

Voilà autant de raisons qui nous incitent à réclamer le maintien des progrès obtenus par les femmes depuis les dernières années. Récents et fragiles, faut-il reconnaître, ces progrès n'ont pas encore porté tous les fruits qu'ils sont susceptibles de générer au regard de l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous prenons d'ailleurs toute la mesure de cette fragilité au contact de certaines idéologies qui professent un retour en arrière sur les droits des femmes dans les sociétés occidentales. Les tenants de ces idéologies ont déjà fait reculer les droits des femmes chez nos voisins du sud, par exemple.

Le retrait du critère de revendication des droits des femmes dans le Programme de promotion de la femme conjugué à l'élimination du Programme de contestation judiciaire pourraient facilement être interprétés comme un geste précurseur d'une série de décisions futures pour diminuer les droits des femmes et entraver la marche vers l'égalité.

Le CSF souhaite donc que le gouvernement fédéral reconnaisse les groupes de défense des droits des femmes, qu'il leur donne son appui et l'espace de paroles si nécessaire au projet de l'égalité.